

Règlements pour l'équipe participante

1. L'équipe de descente doit être **formée minimalement de 5 membres**, en incluant la personne qui sera dans le véhicule pour la course.
2. Chaque équipe doit **désigner un capitaine** qui sera responsable des communications avec le comité organisateur pendant la journée de la compétition. L'équipe doit également désigner un *co-capitaine* dans le cas où le capitaine ne pourrait accomplir ses tâches.
3. L'entreprise peut avoir **autant de personnes qu'elle veut dans son équipe élargie qui sera en soutien au coureur sur les côtés de la piste**. Des points seront accordés à cette équipe également.
4. Les cinq membres de l'équipe doivent être âgés de **18 ans et plus**.
5. Le **casque est obligatoire** (casque de vélo ou de moto). Pas de casque de hockey.
6. Le pilote doit être **habillé d'un pantalon, d'un haut à manches longues et de gants** pour la descente.
6. Pour être admissible à la descente, la boîte à savon devra **passer l'inspection avant la course**. Les inspecteurs se gardent le droit de refuser le droit de participer à une équipe si une boîte à savon ne respecte pas les règles de fabrication et est jugée dangereuse.
7. Toutes **modifications au bolide après l'inspection sont interdites** et pourront causer l'élimination de l'équipe.
8. Toute **attitude antisportive sera sanctionnée** sur la grille de pointage.
9. L'inscription (incluant le paiement) et **les formulaires de décharge doivent être remplis un (1) mois** avant la tenue de la course.
10. Les **points seront alloués selon trois volets : la descente, l'originalité et l'esprit d'équipe**. La grille de pointage détaillée sera fournie à tous les capitaines d'équipe au moment de l'inscription.
11. Pour le chronométrage, c'est le « **nez** » de la **boîte à savon qui marque autant le départ que l'arrivée**.

Règlements de sécurité pour la boîte à savon

1. La boîte à savon doit être **majoritairement faite de matériaux solides et résistants aux impacts**.
2. La boîte à savon doit avoir un **système de freins efficace** qui ne fait pas perdre le contrôle du véhicule au conducteur. Les **freins peuvent être à pied ou à main et ne doivent pas causer de dommages à la surface de la route**.
3. Aucune **partie coupante ne doit dépasser de l'intérieur ou l'extérieur** de la boîte à savon.
4. La boîte à savon doit être équipée de **quatre (4) roues qui touchent le sol**.
5. Le **cadre de la boîte à savon doit être sécuritaire et relié à la direction et aux roues**. Aucune suspension n'est permise.
6. La **propulsion doit venir de la gravité**, aucune propulsion motorisée ne sera tolérée.
7. Il est **interdit d'ajouter du poids** à sa boîte à savon. Ce sont le véhicule et le pilote seulement.
8. Le **système de direction doit être sécuritaire** et ne doit pas être en contact avec le corps du pilote.
9. Le pilote doit avoir les **pieds devant et être en position assise**.
10. La boîte à savon doit :
 - a) mesurer **maximum 2 mètres de large** ;
 - b) mesurer **maximum 2,5 mètres de haut** ;
 - c) mesurer **maximum 6 mètres de long** ;
 - d) peser un **maximum de 80 kg (176 lb)** sans le pilote.
11. Les **roues doivent être fabriquées de caoutchouc** ou de matériel semblable.
12. Chaque **boîte à savon doit être équipée d'un système d'alerte acoustique**, aussi appelé un « klaxon », en bon état de fonctionnement.